EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21e séance du mardi 6 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Recrudescence des dérives sectaires : à Lausanne aussi ?* » ;

- vu la réponse municipale ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six juin deux mille vingt trois

La présidente :

Le secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE